

INTERPELLATION DE L'UNION PULLIERANE SUR LES CONTENTIEUX CONTRE LA COMMUNE CONCERNANT LE DISCASTERE DE L'URBANISME

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs les Municipaux.

Il y a quelques temps, en fin d'année 2007 sauf erreur, le chef de service de l'urbanisme a décidé, je cite la Municipalité "de changer d'orientation professionnelle", il a donc été prié de quitter son poste avec effet immédiat. Aucune autre explication ne nous a été fournie.

Depuis lors, des rumeurs persistantes font état de plusieurs procédures en justice contre la Commune consécutives aux mauvaises décisions prises par ce chef de service durant son mandat, concernant entre autres des permis de construire non acceptés, des dérogations non accordées, ou accordées à tort, etc.

Afin de faire taire les "murmures", nous demandons à la Municipalité de fournir au Conseil communal une explication exhaustive sur les procédures engagées :

Sur les quatre dernières années :

- de quels types de contentieux, et de combien de cas s'agit-il, qu'ils soient en cours ou clos ?
- Quels sont les faits reprochés ?
- En cas de demandes de dédommagement, de quelle ampleur sont-elles ?
- Les demandeurs sont-ils des personnes physiques ou morales ?

Nous demandons à être tenus informés de manière aussi transparente que possible sur ces dossiers, les enjeux pour notre Commune pouvant être conséquents.

En tant qu'élus nous estimons en effet que le Conseil communal doit être tenu au courant des fautes intervenues au sein d'un dicastère, ceci d'autant plus qu'elles risquent de péjorer gravement les intérêts de notre Commune.

Nous ne demandons pas de réponse immédiate laissant à la Municipalité le temps de préparer sa réponse pour le prochain conseil.

Pour l'Union Pulliérane,
Annie Mumenthaler